

CAMBODGE

Arrêtation de Nguon Non,
rédacteur en chef d'un journal

Amnesty International demande la libération immédiate et sans condition de Nguon Non, cinquante-cinq ans, rédacteur en chef de la publication hebdomadaire de langue khmère *Damnoeng Pil Proek* (Les Nouvelles du Matin). Il a été arrêté en juillet 1994 et inculpé en vertu de la loi sur la presse adoptée par le gouvernement de l'ex-État du Cambodge en avril 1992. L'Organisation pense que Nguon Non n'est détenu que pour avoir fait usage, de manière pourtant pacifique, de son droit à la liberté d'expression, et qu'il est par conséquent est un prisonnier d'opinion.

Nguon Non a été arrêté le 8 juillet à la suite de la publication, le même jour, par son journal, d'articles sur la tentative manquée de coup d'État du 2 juillet. Ces articles incriminaient de hautes personnalités du Parti du peuple cambodgien (PPC)¹ en mentionnant leur nom. Son arrestation survient au moment où le Gouvernement royal du Cambodge exerce des pressions croissantes sur la presse afin qu'elle ne publie pas d'articles contenant des critiques à l'égard du gouvernement ou portant sur le coup d'État manqué.

Lors de sa comparution devant le tribunal municipal de Phnom Penh, le 9 juillet, Nguon Non a signé une déclaration dans laquelle il reconnaissait avoir publié des informations portant atteinte à la réputation de hauts responsables du PPC². Après un bref interrogatoire mené par le juge, il a été inculpé en vertu des articles 28 et 29 de la loi sur la presse de 1992. L'article 28 stipule : « Nul organe de presse ne peut publier un article qui, de par sa nature, ... incite d'autres personnes à agir au détriment de la sécurité intérieure ou extérieure du pays ». L'article 29 dispose pour sa part : « Il est interdit de publier des informations inexactes, falsifiées ou exagérées si le but recherché est : - d'alarmer les citoyens ou de porter atteinte à l'ordre public... ». Les infractions aux articles 28 et 29 sont punies respectivement d'une peine allant de trois à six mois d'emprisonnement et/ou d'une amende pour le premier et de six à douze mois d'emprisonnement et/ou d'une amende pour le second.

Selon un témoin présent à l'audience préliminaire, celle-ci n'aurait duré qu'une heure, au cours de laquelle le juge aurait reçu plusieurs appels téléphoniques, ce qui autorise à s'interroger sur l'équité de la procédure. Aucune peine n'a été prononcée, mais l'accusé a été provisoirement détenu dans la prison "P" de Phnom Penh jusqu'à la date de son procès, qui s'est tenu le 16 juillet. Au cours du procès, alors que l'avocat de la défense était au début de son intervention, et à la suite d'un appel téléphonique reçu au tribunal, un message manuscrit a été remis au procureur, qui l'a donné au juge. Le magistrat a alors décidé d'ajourner le procès afin de laisser à la partie plaignante plus de temps pour préparer le dossier. L'audience a été suspendue et Nguon Non a été reconduit à la prison dite "P", où il se trouvait toujours le 18 juillet. Aucune date n'a été fixée pour la reprise du procès.

1 Le PPC, arrivé en seconde position lors des élections de 1993, fait partie de l'actuel gouvernement de coalition.

2 Nguon Non a également adressé une lettre d'excuses à M. Hun Sen, co-premier ministre, à M. Chea Sim, président de l'Assemblée nationale et du PPC, et à M. Sar Kheng, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité nationale, tous membres du PPC. Ces lettres ont par la suite été reproduites dans un autre journal de langue khmère.

Dans la prison "P1", Nguon Non est isolé des autres détenus. Bien qu'on lui permette de voir son avocat et un médecin, les visites de sa famille lui sont interdites, de même qu'il lui est de sortir de sa cellule pour faire de l'exercice.

Nguon Non avait déjà été emprisonné pendant deux jours en mars 1994 pour avoir fait paraître des articles critiques à l'égard du gouverneur de Phnom Penh. Il avait alors été relâché sur intervention du roi du Cambodge. Il est membre du FUNCINPEC⁵, le parti sorti vainqueur des élections de 1993 et qui, aujourd'hui, participe au gouvernement de coalition.

Amnesty International a appris que l'accusé n'a jamais utilisé la violence et qu'il ne l'a pas non plus préconisé dans les articles de son journal. L'Organisation déplore qu'il ait été arrêté uniquement pour avoir exercé son droit fondamental à la liberté d'expression, en tant que rédacteur en chef d'une publication. Son arrestation constitue par conséquent une violation du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que le Cambodge a signé. Amnesty International estime que Nguon Non est un prisonnier d'opinion et demande sa libération immédiate et sans condition.

L'Organisation appelle également le Gouvernement royal du Cambodge à garantir aux journalistes et aux rédacteurs en chef l'exercice de leur droit à la liberté d'expression, à l'abri des harcèlements, des manœuvres d'intimidation et des menaces des responsables du gouvernement chargés de la sécurité.

Contexte

Au cours des dernières semaines, le gouvernement cambodgien a multiplié ses pressions sur les journaux afin qu'ils ne publient pas d'articles défavorables à son sujet. C'est ainsi que le personnel de plusieurs publications de Phnom Penh a été menacé et harcelé par des responsables de la sécurité, et que trois journaux ont dû mettre fin à leurs activités pour avoir critiqué l'action du gouvernement. En juin, le rédacteur en chef du journal *Antarakhum* (Intervention) est mort dans des circonstances suspectes qui font craindre qu'il n'ait été tué délibérément à la suite de la parution dans son journal d'articles défavorables au gouvernement. En mars, un attentat à la grenade visant les locaux de ce même journal a fait cinq blessés. À la mi-juillet, personne n'avait encore été arrêté.

Des enquêtes sont actuellement menées sur deux autres journaux en langue khmère, *Sakal* (Univers) et *Kolbot Angkor* (Les Enfants d'Angkor), qui avaient publié des articles relatifs à la tentative de coup d'État du 2 juillet. Selon des sources non officielles, il est vraisemblable que leur fermeture soit également ordonnée. Par ailleurs, le rédacteur en chef d'*Odum Kati* (La Pensée suprême) a été mis en garde par le ministère de l'Intérieur, qui l'a avisé de cesser de publier des articles sur le coup d'État, ou contenant des critiques à l'égard du gouvernement de coalition, sous peine d'être appréhendé à l'instar de Nguon Non. Selon certaines informations, d'autres journaux ont reçu de semblables mises en garde, écrites ou verbales.

Une nouvelle loi sur la presse, qui a été soumise au Parlement en début d'année, a été extrêmement critiquée par les organisations locales et internationales de défense des droits de l'homme ainsi que par les journalistes en raison des larges pouvoirs qu'elle confère au gouvernement. Elle a été retirée pour un examen plus approfondi, laissant en place les prérogatives considérables de la loi sur la presse de 1992.

Action recommandée

Veuillez envoyer des télécopies et des lettres en courrier express rédigées en français (ou éventuellement en anglais) pour :

5 FUNCINPEC est le sigle français qui désigne le Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif.

◇ vous dire préoccupé de ce que Nguon Non n'a été arrêté le 8 juillet que pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, et de ce que son arrestation constitue une violation de l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que le Cambodge a signé ; demander qu'il soit par conséquent libéré immédiatement et sans condition ;

◇ demander instamment que Nguon Non puisse recevoir la visite de sa famille et qu'il soit détenu dans des conditions conformes aux normes internationales minimales ;

◇ demander instamment au Gouvernement royal du Cambodge de garantir aux journalistes et rédacteurs en chef l'exercice pacifique de leur droit à la liberté d'expression, à l'abri des harcèlements, des manœuvres d'intimidation et des menaces des responsables du gouvernement chargés de la sécurité.

Envoyez vos appels à :

Samdech Krompreah Norodom Ranariddh

Premier ministre

Bureau du Conseil des ministres

Phnom Penh, Cambodge

Fax: + 855 232 6144 (c/o Ministère des Affaires étrangères)

Formule d'appel: Votre Altesse royale

Son Excellence Hun Sen

Co-premier ministre

Bureau du Conseil des ministres

Phnom Penh, Cambodge

Fax: + 855 232 6144 (c/o Ministère des Affaires étrangères)

Formule d'appel: Excellence

Sar Kheng

Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité nationale

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité nationale

Phnom Penh, Cambodge

Fax: + 855 232 6144 (c/o Ministère des Affaires étrangères)

Formule d'appel: Monsieur le Ministre

You Hok Ky

Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité nationale

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité nationale

Phnom Penh, Cambodge

Fax: + 855 232 6144 (c/o Ministère des Affaires étrangères)

Formule d'appel: Monsieur le Ministre

Ieng Mouly

Ministre de l'Information

Ministère de l'Information

Phnom Penh, Cambodge

Fax: + 855 232 6144 (c/o Ministère des Affaires étrangères)

Formule d'appel: Monsieur le Ministre

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre : CAMBODGE : Arrest of newspaper editor Nguon Non. Index AI : AISI 23/12/94. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAL - Service RAH - juillet 1994.